



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

action sociale

Question écrite n° 83669

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le dispositif de transport à la demande que le conseil général de Loir-et-Cher se propose de mettre en place, en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département. L'assemblée départementale a en effet adopté le principe d'une participation financière des communautés de communes aux frais de fonctionnement du service, à hauteur de 50 % du déficit occasionné. Il lui demande si, s'agissant d'une procédure à caractère exceptionnel et expérimental, des conventions pourront être signées avec les communautés sur le fondement de leur compétence obligatoire « aménagement du territoire ».

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83669

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7785

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)